

## **AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**De :** *Monsieur Alain STREBELLE, Commissaire enquêteur*

**A :** *Monsieur le Préfet du Département du Nord*

### **SOCIÉTÉ STB MATÉRIAUX**

**Installation classée pour la protection de l'environnement**

**Autorisation d'extension de la carrière de Malincourt sur le territoire de la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut**

#### **Références :**

- *Dossier et décision n°E12000116/59 en date en date du 10 avril 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille ;*
- *Arrêté préfectoral en date du 24 avril 2012 portant ouverture d'enquête publique concernant la demande présentée par la société STB Matériaux ;*

#### **Destinataires :**

- *Monsieur le Préfet du Département du Nord*
- *Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille*

## **Rappel : principales références du dossier et de la procédure**

<b>Dossier :</b>	N° E12000116/59
<b>Commissaire enquêteur</b>	Alain Strebelle 186, Rue de Cambrai 59500 - DOUAI
<b>Décision de désignation</b>	Décision de désignation par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 10 avril 2012
<b>Cadre</b>	Code de l'environnement Installations classées pour la protection de l'environnement

<b>Pétitionnaire</b>	Société STB Matériaux 2A, rue Emile Basly BP 50121 DON 59536 WAVRIN CEDEX
<b>Objet de l'enquête publique</b>	Demande d'autorisation présentée par la Société STB Matériaux pour l'extension de la carrière de Malincourt (59) sur le territoire de la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut (59)
<b>Date de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique</b>	Arrêté préfectoral (Nord) en date du 24 avril 2012
<b>Durée de l'enquête publique</b>	Un mois, du lundi 14 mai 2012 au jeudi 14 juin 2012 inclus
<b>Périmètre de l'enquête</b>	Communes d'Aubencheul-aux-bois, Crévecoeur-sur-l'Escaut, Deheries, Elincourt, Esnes, Lesdain, Les Rues des Vignes, Malincourt, Villers-Outréaux, et Walincourt-Selvigny.
<b>Lieu de mise à disposition du dossier au public et des permanences du Commissaire enquêteur</b>	Mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut
<b>Permanences du Commissaire enquêteur à la mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lundi 14 mai 2012 de 9H00 à 12H00</li><li>- Mardi 22 mai 2012 de 14H00 à 17H00</li><li>- Mercredi 30 mai 2012 de 9H00 à 12H00</li><li>- Samedi 9 juin 2012 de 9H00 à 12H00</li><li>- Jeudi 14 juin 2012 de 14H00 à 17H00</li></ul>

## **CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

- Des informations que j'ai pu recueillir lors de mes deux visites du site, les 4 et 22 mai 2012, et d'un entretien avec les représentants du pétitionnaire lors de ma première permanence en mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut, le 14 mai 2012 ;
- De l'absence d'observations du public pendant la durée de l'enquête publique ;
- Des mesures prises et prévues par le pétitionnaire pour réduire les nuisances, risques et pollutions liés à l'exploitation de la carrière et du stockage de déchets inertes pour son remblaiement. Ces nuisances, risques et pollutions potentiels sont abordés de manière systématique et traités de manière proportionnée avec l'objectif de les réduire la source ou, à défaut, de minimiser leurs effets.
- Du constat que :
  - La carrière actuelle de Malincourt a été autorisée par arrêté préfectoral du 11 mai 2004 et, depuis lors, son exploitation n'a fait l'objet d'aucune plainte ni d'aucun signalement directement liés à son activité ;
  - Sur cinq sites précédemment exploités ces 10 dernières années, la société STB Matériaux a extrait les matériaux et a réalisé la remise en état dans le strict respect des textes et normes en vigueur, en particulier de l'arrêté préfectoral concernant chaque site ;
- Et prenant acte de l'avis favorable au projet émis à l'unanimité par le conseil municipal de la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut lors de sa séance publique du 28 janvier 2011 ;

### ***Il se dégage que :***

- *Le pétitionnaire possède les capacités techniques nécessaires pour l'exploitation de l'extension de cette carrière et de sa remise en état après exploitation ;*
- *Le projet d'extension présenté :*
  - *est compatible avec l'ensemble des prescriptions réglementaires, des plans et des schémas relatifs à l'environnement et à l'urbanisme ;*
  - *prend en compte les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire et national.*
  - *ne soulève aucune objection ni remarque du public concerné dans le périmètre de l'enquête publique ;*

***Et donc, en conclusion de cette enquête :***

**JE DONNE UN AVIS FAVORABLE**

**Fait le 15 juin 2012**

**Le commissaire enquêteur**

**Alain Strebelle**

